

17° Chemin de la République

Yvonne-Marie ZWILLER

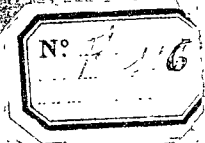
Avocat à la Cour d'Appel de Paris

Déficiences Morales Féminines

Conférence faite le 2 Avril 1930
au Centre Intellectuel International Féminin
sous la présidence de la Comtesse d'Avenel



LIBRAIRIE
DU
RECUEIL SIREY
(SOCIÉTÉ ANONYME)
22, Rue Soufflot, Paris 5°
1930.



F 8 C 56
17006

Yvonne-Marie ZWILLER

Avocat à la Cour d'Appel de Paris



Déficiences Morales Féminines

Conférence faite le 2 Avril 1930
au Centre Intellectuel International Féminin
sous la présidence de la Comtesse d'Avenel



LIBRAIRIE
DU
RECUEIL SIREY
(SOCIÉTÉ ANONYME)
22, Rue Soufflot, Paris 5^e

1930

A Monsieur Plément Charpentier
confrère et collègue
H. H. Dujardin

DÉFICIENCES MORALES FÉMININES

C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui devant vous, et d'y avoir été invitée, après tant d'orateurs, beaucoup plus qualifiés, en raison de leur caractère sacré, dans l'étude des subtilités de la psychologie féminine, et surtout beaucoup plus autorisés, après en avoir étudié les grandes lignes et dégagé les principaux traits, à vous en présenter une thérapeutique originale.

C'est un grand honneur, dont je vous remercie... C'est aussi un grand bonheur, parce que je ne parle pas aujourd'hui en mon nom, mais en celui des Œuvres que nous avons fondées, et qu'il m'est ainsi permis, dans cette maison, où on s'est donné pour but l'étude et l'information dans tous les domaines de l'activité moderne féminine, de vous parler, à propos du problème de certaines défaillances que je vais soulever devant vous, et que nous allons étudier ensemble, d'un groupe de femmes qui, sous le nom de « Mairaines Sociales » consacrent leur temps et leurs efforts, non seulement à étudier, mais surtout à prévenir, à soigner, et même à guérir cette plaie de la vie civilisée qu'est la prostitution.

Nous avons, en effet, parlé dans notre titre, — je dis notre titre, car M^{lle} de Valette n'est pas sans avoir sa part de responsabilité à cet égard, — nous avons parlé de « déficiences morales féminines », et nous sayons que cela n'a pas été sans étonner, et

même sans inquiéter, certains d'entre vous, et surtout certaines.

Nous allons donc, et nous n'avons pas besoin de nous en excuser, puisque nous sommes dans un centre intellectuel, commenter par des définitions.

Qu'est-ce qu'une déficience ? Pourquoi avons-nous qualifié la déficience qui nous occupe de morale ? Et la déficience étant définie, et son caractère moral étant établi, en quoi le fait d'être féminine lui donne-t-il un intérêt spécial ?

J'ai un aveu à vous faire. Le mot déficience n'existe pas dans la langue française. C'est une liberté que nous avons prise vis-à-vis du dictionnaire, pour illustrer une théorie qui nous a paru moderne. On ne connaît que le mot déficiente qui se rattache à la théorie des parties aliquotes, terrain sur lequel je préférerais de beaucoup n'avoir pas à m'aventurer.

Il faut pourtant que nous retenions qu'un nombre est déficient, lorsque ses parties aliquotes, c'est-à-dire les nombres qu'il répète une quantité égale de fois, ajoutées ensemble, font une somme inférieure au nombre lui-même. Le nombre 8 est un nombre déficient, ses parties aliquotes 1, 2 et 4 ne faisant qu'un total de 7.

Mais comme je ne voudrais tout de même pas laisser errer vos esprits trop longtemps dans les hautes sphères de la mathématique et de la logique pure, je vous dirai que je me place ici au point de vue de la criminologie.

Science éminemment moderne et particulièrement passionnante, puisqu'elle rapproche les règles de la morale et du droit, puisqu'elle étudie en même temps, la société et l'individu, mais avec cette caractéristique, qu'elle ne s'intéresse à l'individu que dans la mesure ou par ses actes il ne satisfait pas à ce qu'exige de lui la société, dans cette émanation idéale, à la fois directe et spontanée qu'est la Loi,

c'est-à-dire dans la mesure où l'individu constitue un criminel ou un coupable.

Et je pense que vous avez déjà saisi le rapport.

« Tout est nombre, disait PYTHAGORE, le nombre est l'essence même des êtres. »

Vous savez que les sciences, à mesure qu'elles abandonnent les solutions courtes du matérialisme, et qu'elles pénètrent plus avant dans le domaine de l'inconnu, ne craignent pas d'adopter ce vieux principe de la philosophie grecque, et d'appuyer leur effort sur une mystique qui eut fait sourire de pitié les savants de l'autre siècle.

Nous oserons dire, transposant du domaine de l'arithmétique dans celui de la criminologie la théorie des nombres déficients, qu'un criminel ou un coupable est un individu qui se présente, à première vue, comme un être humain complet.

Mais si on se penche sur sa vie intérieure, on s'aperçoit que les éléments tant intellectuels qu'affectifs ou volontaires, requis pour composer un être normal, être susceptible dans les différents actes, dans les différents accidents, dans les différents moments de la vie, de réagir sainement, parce qu'en tout temps et d'une façon générale, l'être normal est celui qui ramasse ses énergies pour faire bloc en face d'une difficulté, on s'aperçoit que chez le criminel ou le coupable, bien loin de faire bloc, ces éléments constitutifs jouent ici le rôle de parties aliquotes dont la somme n'égale pas le nombre entier, c'est-à-dire la personnalité totale, ces éléments présentent, en face de l'acte normal à accomplir, un vide, un manque à quelque chose, une déficience.

J'appelle votre attention sur un point important. Le criminel bien qu'on l'ait soutenu, et quelquefois avec de vigoureux arguments, n'est pas un fou.

Le fou est un être qui vit, à la fois, en même temps, sur un même plan, sa vie consciente et sa vie inconsciente. On ne peut pas dire qu'il y ait chez le fou, du moins au sens où nous l'entendons,

un déficit. La vie inconsciente, qui a peu à peu envahi la vie consciente, sans que le fou puisse désormais délimiter les frontières exactes qui séparent l'une de l'autre, cette vie inconsciente est presque toujours infiniment plus riche, infiniment plus variée, infiniment plus absorbante, même dans ce qu'elle peut avoir de tragique et d'angoissant, que la vie consciente dans son trantran ordinaire.

Il y aurait toute une théorie à construire et à développer sur cet attrait qu'exerce la vie inconsciente, sous forme de rêve, chez les gens qui ne sont pas encore fous, mais sur le point de le devenir.

Prenez au contraire un criminel. Et par criminel, vous entendez bien que nous voulons dire un homme qui n'obéit pas à la loi pénale. Prenons un meurtrier, un voleur, ou bien un incendiaire, ou un révolutionnaire, ou un satyre... C'est tout. Il n'y a guère d'autre dénomination. Car si le champ des actions généreuses est à peu près illimité, celui du crime est assez restreint : on n'attente jamais, en fin de compte, qu'à la chose publique, à la personne humaine, ou à la propriété privée.

Entrez dans une cellule, à la Santé ou à Saint-Lazare. L'homme ou la femme coupable de quelque infraction, se présentera à vos yeux, sous un aspect parfaitement normal. Nous ne parlons pas ici de l'aspect physique : l'absence du rasoir et de col, auquel on fait si souvent allusion, pour les hommes tout au moins, peut causer une impression défavorable.

Nous pensons à cette sensation éprouvée en face d'un de nos semblables, sensation qui peut se traduire par des sentiments soit de sympathie, soit d'antipathie, mais qui n'est ni l'horreur instinctive éprouvée en présence d'un fou, ni la pitié que nous inspire un malade ou un mourant.

Supposez un moment que vous êtes avocat. Vous avez été désigné d'office pour défendre un homme, que vous ne connaissez pas et dont vous ignorez le

crime. Vous arrivez dans la cellule et vous attendez qu'on vous amène votre client. Allons plus loin. Supposez que vous êtes novice, à votre première affaire. Vous attendez, vous avez le trac ; vous allez vous trouver en présence d'un criminel, seul, et pour la première fois. Des visions d'ogre, de croque-mitaine, la Barbe-Bleue, tous les contes de ma mère l'Oie, pêle-mêle avec des réminiscences de droit criminel passent dans votre esprit. Un homme entre : il est beau, il vous présente ses hommages, s'excuse de vous recevoir ainsi, s'assied, et la partie est engagée.

Avec l'aisance d'un homme du monde, il vous raconte sa vie. Il cite ses auteurs, fait ou a de l'esprit, parle de sa femme avec émotion, de ses enfants, va pleurer, se retient avec toute l'énergie d'un homme de caractère. Vous avez devant vous, dans toute l'acception du mot, un homme de bien. Et vous, jeune avocat inexpérimenté, qui avez oublié de passer par le cabinet du juge d'instruction pour étudier votre dossier, vous vous demandez avec angoisse comment vous oserez l'interroger, et si, pour vos débuts, vous n'êtes pas tombé sur quelque erreur judiciaire ; vous êtes près de flétrir le zèle intempestif de la police, et déjà les nobles, les généreuses indignations de la jeunesse se soulèvent en vous.

Rassurez-vous. Si brillant, si charmant que soit votre client, c'est un nombre 8, nombre entier, nombre en apparence parfait, et pourtant nombre déficient.

On l'accuse... Enfin, il vous l'avoue... d'avoir attiré une fillette dans un endroit dérobé et d'en avoir abusé ; ou plus simplement d'avoir falsifié des comptes, ou encore...

Il avoue qu'on l'accuse. Mais avec quelle intelligence il se défend du crime qu'on lui impute ! Quelle subtilité dans l'argumentation, quelle souplesse dans l'imagination, quelle certitude dans la

preuve ! Vous prenez votre première leçon de plaidoirie, et la plus sûre, et la meilleure, car ce n'est jamais le défenseur qui mène l'accusé, mais bien le contraire, et ce sont les grands criminels qui font les grands avocats.

La même scène recommencera à Saint-Lazare, en présence d'une jeune femme roulée dans ses fourrures, fraîchement peinte, qui vous explique à la fois condescendante et dolente, une histoire d'infanticide ou de vol dans les grands magasins, avec un tel luxe dans la défense, ou une telle inconscience dans le crime, que vous-même gêné, près de perdre pied, vous vous demandez avec effroi si vous n'aviez pas eu jusqu'à présent une compréhension erronée de l'existence.

Dans ces deux cas, où est la déficience ?

Elle est dans le fait d'un homme ou d'une femme qui peuvent être bien doués sous le rapport de l'intelligence, du cœur ou de la volonté, mais qui, en face des lois, qui, pour nous, constituent le fond même de l'espèce humaine, comme le respect de la vie, de l'honneur, du bien d'autrui, de la personne de l'Etat, présente, non pas un déséquilibre, non pas une malformation de caractère, mais un vide.

La loi est pour eux, sur un point, quelquefois sur plusieurs, lettre morte, parce qu'elle ne trouve en eux aucun écho, qu'elle n'éveille rien, qu'elle ne heurte même rien, en un point de l'âme qui n'est pas l'inconscience, mais la déficience.

Il est de mode, depuis un certain nombre d'années, de chercher dans l'ascendance l'explication de la criminalité, et d'attribuer à certains facteurs d'ordre physique ou physiologique, comme les facteurs tuberculose, maladie vénérienne, le facteur alcoolisme, le facteur hystérie, la cause de certaines lésions qui provoqueraient chez les hommes et les femmes qui en sont atteints, cette non résistance devant le fait coupable, qui les guette et à l'attraction duquel ils ne peuvent se soustraire.

On a même vu des psychiatres de marque adopter, plus ou moins explicitement, des formules qui font de l'homme un malade, dont le cerveau n'est plus qu'un mécanisme, monté une fois pour toutes ; le cœur, un réseau de sensations multiples et mouvantes, dans lequel parfois un agrégat se forme auquel on donne le nom d'obsession... et voilà l'amour. Quant à la volonté, il n'en est même plus question... et tout cela s'appuie sur les lois de l'hérédité et de la chimie organique.

Pourtant comme les savants, même matérialistes, sont d'honnêtes gens, — c'est le fait scientifique qui veut cela, — un grand nombre d'entre eux avoue que tout un domaine leur échappe... Mais, disent-ils, ce n'est que momentané ; un temps viendra où nous expliquerons tout, et sans doute quelque chose de plus, comme disait Jean Pic de la Mirandole.

Méfions-nous beaucoup de la découverte d'un certain neurone, dont la lésion, ou l'altération, expliquera qu'un homme vole dans la poche de son voisin, ou viole une petite fille. Depuis la localisation de l'âme dans la glande pinéale, dont les cartésiens étaient bien fiers, jusqu'à celle du plexus solaire, en passant par la troisième circonvolution frontale gauche de Broca, on en est en cela, comme de la guérison et de l'amendement au même point.

Croyons qu'il est sage de dire, sans crainte d'évoquer M. de la Palice, que si les hommes commettent des fautes ou des crimes, c'est parce que le sens moral est altéré. Et nous voulons bien qu'un neurone, une circonvolution, un plexus soient atteints, mais nous trouvons qu'il est raisonnable d'admettre que cette altération vient de régions plus profondes, qu'elle est le résultat d'une maladie de l'âme, et que toute déficience est d'ordre moral.

Nous avons dit que le grand intérêt présenté par la science criminaliste était de mélanger sans cesse la morale et le droit. Or, il est un fait. Alors que la loi ne fait pas un délit de la prostitution, mais se

contente de la réglementer d'une façon plus ou moins heureuse, la science des Lombroso, place au premier plan, dans la liste des criminelles, la femme qui vit du commerce de ses charmes.

La criminologie se préoccupe extrêmement du rôle néfaste joué par les grandes pécheresses, parce qu'elle considère que ces dernières sont une des causes principales, — certains disent la cause initiale, — de la criminalité chez l'homme. Le mot célèbre « cherchez la femme » serait ici la règle.

La criminologie s'est émue du développement de la criminalité, par la corruption des mœurs dans les grandes agglomérations qui résultent de l'industrialisme à outrance.

Elle a obtenu un résultat. De nos jours, dans nos organisations compliquées, le rôle de la femme qui se vend n'apparaît plus comme au temps des Athéniens, nimbé de dilettantisme et de luxe. On ne songe plus à couronner les courtisanes de roses, on ne leur reconnaît même plus l'attrait aimablement grivois qu'elles ont encore dans les vieux contes.

La comédie galante a son dénouement sur un lit d'hôpital, dans une maison de fous, dans une cellule de prison. Il y a aussi la *Seine*, il y a aussi la Morgue.

Ici deux remarques :

Il faut premièrement dans tout ce qui touche à la question, laisser de côté, — comment dirai-je ? — une déficience de même ordre se rencontrant chez le sexe fort, parce qu'elle est, quoiqu'en puisse penser la comédie moderne, une exception à laquelle ne s'arrêtent pas les savants, gens consciencieux et graves.

Nous laisserons donc tomber cette déficience masculine.

Reste un deuxième point. Il ne faut pas s'exagérer outre mesure, le côté idéal de la question, et

penser que parce que tout est nombre, rien n'est plus matière.

Lombroso a étudié le type physique de la criminelle, ce qu'il appelle la criminelle-née. Il est permis d'en sourire, et nous vous avons suffisamment fait comprendre, il y a un instant, que le criminel d'un certain rang et d'une certaine éducation ne se différencie pas dans son aspect d'un honnête homme.

Mais l'élément moral étant posé une fois pour toutes, il est certain qu'il a une grande répercussion sur la personne physique. Allons plus loin : des enfants peuvent apporter, en naissant, certaines bosses phrénologiques, certains stigmates qui sont une marque des mauvaises passions de leurs ascendants. Il est vrai aussi de dire que chez les êtres très près de la nature, certains signes de vice ou de déficience sont plus apparents. Il n'est pas permis dans une étude sincère de n'en pas tenir compte.

Ce qu'il faut réserver, et d'une façon absolue, c'est qu'il n'y a ni homme ni femme, qui soit criminel-né, ou née ; aucun être qui ne soit susceptible d'éducation, d'amendement et de régénération.

Quant aux stigmates... que d'honnêtes gens dont les traits sont asymétriques, que de chenapans qui sont parfaitement beaux. Il faut se garder des conclusions hâtives !

Constatation tragique : mais nous l'avons dit, il ne suffit pas d'étudier la plaie, il faut la guérir. Ne pouvant nous attaquer au mal tout entier, nous avons commencé par nous pencher sur les petites malheureuses de 14 à 18 ans qu'on ramasse chaque jour dans Paris.

C'est de ces enfants que s'occupe presque exclusivement l'œuvre dont je vous parlais précédemment, l'Aide Fraternelle aux petites Mineures, baptisée par le public : *Marraines Sociales*.

Cette Œuvre est née à la suite d'un travail suivi auprès du Tribunal pour Enfants et Adolescents.

Avant de vous parler d'elle, je vais vous exposer rapidement ce qu'est ce Tribunal.

Il est bien entendu que ce que je vais vous en dire touche aussi la criminalité des garçons. Il est à remarquer qu'on a, depuis 1881, beaucoup tenté pour ces derniers, en oubliant presque complètement les filles. C'est M. le Président Rollet, père des Tribunaux pour Enfants en France, qui eut l'idée d'instituer par voie de justice prétorienne, — c'est-à-dire en faisant précéder la loi par la pratique, — une mesure assimilant aux vagabonds les jeunes filles de moins de 18 ans se livrant à la prostitution. Mesure de sauvegarde, régularisée depuis par le législateur, qui permet d'arracher au régime de la mise en carte et à la promiscuité de Saint-Lazare, les adolescentes de 16 ans, et les fait bénéficier d'un traitement d'exception.

Cette loi date de 1921. Voici son fonctionnement :

La fillette qui vit en hôtel meublé, qui hante la sortie des cinémas ou les bals publics, qui est vue en compagnie de filles soumises, est arrêtée, après une filature de quelques jours, par un inspecteur de police, et menée devant le commissaire de police du quartier qui procède à un premier et bref interrogatoire.

On constate qu'elle est sans domicile fixe et sans profession. Les parents sont convoqués, du moins ceux qui habitent Paris, et invités à reprendre leur enfant, à condition, que celle-ci soit arrêtée pour la première fois, ou que les parents, si la petite est en état de récidive, soient particulièrement connus pour leur honorabilité.

Si les parents ne se présentent pas, ou sont trop éloignés pour être immédiatement prévenus, l'enfant est dirigée sur le Dépôt, menée devant le juge d'instruction spécialisé dans les affaires de mineurs, et conduite ensuite à la prison de Fresnes, dans un quartier spécial, où elle sera soumise, en attendant

son jugement, au régime cellulaire, c'est-à-dire de la retraite la plus absolue.

Ce temps d'épreuve varie entre deux mois et deux jours. Il est plus souvent de deux mois. Et c'est un spectacle des plus attristants que celui de ces gamines, revêtues de la livrée infamante, assises sur de petites chaises enchaînées, — ce sont les chaises qui sont enchaînées, — et occupées soit à des travaux de couture, soit à faire des fleurs.

Quand on a réagi contre un premier moment de sensibilité, — certains disent de sensiblerie —, et qui en tout cas ne sert de rien, on est obligé de reconnaître que, s'il y a encore certaines améliorations à apporter au régime, et il y en aura toujours, on a pourtant essayé de faire pour le mieux, au moins dans un certain ordre d'idées.

La cellule est suffisamment grande, très bien éclairée, aérée par un double vasistas.

Elle est meublée d'un lit replié durant le jour, d'une table, de la fameuse petite chaise enchaînée, d'un tabouret et de deux étagères fixées au mur.

Il y a le tout à l'égout, l'eau courante, l'électricité, le chauffage central.

L'ensemble est ripoliné en blanc, et les planchers, entretenus chaque jour par l'enfant, sont immaculés.

C'est parfait : surtout si on veut bien se rendre compte que la plupart de ces enfants sortent de véritables taudis ou d'hôtels borgnes.

La nourriture, chaque fois qu'il m'a été donné d'assister aux repas, m'a paru saine et même assez appétissante. Aussi saine et probablement aussi variée que celle qu'elles ont dans leur famille.

Tout cela est très bien. Il y a une infirmière qui les soigne si elles sont malades et une institutrice qui leur donne des leçons ou écrit leurs lettres si elles en manifestent le désir. Tous les dimanches, on leur prête des livres... Enfin, les surveillantes paraissent d'excellentes et de très méritoires per-

sonnes, et je n'ai jamais entendu une plainte contre elles de la part des enfants.

Encore une fois c'est parfait, du moins au point de vue hygiénique... encore une fois, il n'est pas de spectacle plus navrant ni d'atmosphère plus démoralisante. Même à l'hôpital.

Pourquoi ? C'est qu'enfin là, vous êtes devant la déficience morale toute nue. Rien de ce qui entoure l'individu dans la vie de tous les jours, dans la vie libre, n'existe plus. Tout ce qui permet de crâner, de faire figure quand même, malgré la honte et le vice, a disparu. Il ne reste qu'une petite âme malade enfermée dans une misère, dans une indigence sans nom, car si le régime cellulaire a ses avantages au point de vue du calme qu'il procure aux nerfs, il ne faut pas oublier que ces enfants présentent la terrible déficience à laquelle nous avons fait allusion, qu'elles n'ont rien en elles-mêmes à quoi se raccrocher, et que leur méditation solitaire, tandis qu'elles sont occupées à des ouvrages manuels, tourne illassablement dans l'éternel cercle des mauvais souvenirs.

Et la déficience croît en raison directe de l'intelligence et de la culture, en raison directe des qualités affectives ou des réserves d'énergie.

Je m'explique : le mal est plus grand, plus difficile à réparer si l'enfant raisonne avec force, servie par une bonne mémoire et des facultés imaginatives au-dessus de la moyenne. Elle bat alors la campagne, vous parle avec volubilité, rit aux éclats. Ses aventures lui apparaissent comme quelque chose d'à la fois fabuleux et comique... Si c'est le cœur qui domine et est atteint, l'enfant au contraire, pleure, se désespère, parle de suicide... Enfin, s'il subsiste quelque chose d'une volonté intéressante, je veux dire, qui dans d'autres circonstances eut pu se développer, elle vous déclare froidement, « qu'elle en a assez de tout ça et que dès qu'elle sera libre, elle entrera dans une maison ».

Et je vous assure qu'eussiez-vous suivi tous les cours des Ecoles de Service Social et les plus complètes et les plus cotées, vous ne trouverez jamais que deux attitudes à prendre :

On bien considérer le mal comme irréparable, laisser couler le flux et agir au point de vue purement social, — c'est-à-dire prendre les mesures nécessaires pour rendre ces enfants incapables de nuire aux autres, et le moins capables possible de se nuire à elles-mêmes.

Ou bien croire à la régénération, croire à la possibilité de ranimer la flamme divine chez la créature la plus avilie, voir surtout leur jeunesse, les mauvais exemples qui ont agi, le malheur acharné contre elles avec la fureur des divinités antiques, et travailler courageusement à mettre quelque chose sous la déficience.

Ce n'est pas facile. Et ~~je suis sûr~~ bien souvent, en quittant la prison, on se sent envahi d'une sorte de découragement. Il semble qu'on soit impuissant et que momentanément, du moins, il n'y ait rien à faire.

C'est de cette impuissance éprouvée par une seule personne, devant la gravité du mal et de l'énormité de la tâche à accomplir qu'est née l'Œuvre des Mairaines Sociales.

Là où une seule bonne volonté se trouvait débordée, beaucoup de bonnes volontés, intimement rapprochées, fortement organisées, agissant par devoir, et avec un entier dévouement, vont faire des merveilles, dans la mesure où Dieu le permettra.

Mais comment, pour ne pas se disperser et ne pas voler au devant des inévitables déceptions, procéderont-elles ?

Une Mairaine Sociale doit avant tout être parfaitement documentée sur la situation des enfants dont elle s'occupe. Savoir ce qui a déjà été fait ou ce qui est en train de se faire pour elle, afin de ne pas aller à l'encontre d'autres œuvres, mais de pouvoir, au

contraire les seconder ; savoir surtout ce qu'on ne fait pas, pour porter tout son effort sur cette lacune.

En définitive, en face de quelle situation se trouve-t-elle ?

Trois solutions se présentent à l'issue du jugement si l'enfant a été reconnue comme ayant agi sans discernement, ce qui est presque toujours le cas.

Ou bien on la rend à sa famille sous le régime de la liberté surveillée, ou bien, si elle est malade, par trop récidiviste, on demande à un Patronage d'en assurer la garde.

Quand l'enfant s'est enfuie de tous les patronages, car la patience des juges est infinie, et on leur donne, en général, de jugement en jugement, la facilité d'essayer successivement toutes les maisons de relèvement moral, quand tous les patronages sont épuisés, on met l'enfant en maison de correction.

Il y a trois de ces maisons, dénommées écoles de préservation : celle de Doullens, celle de Clermont, et celle de Cadilhac, pour les plus sages, dit-on.

L'enfant en sortira au bout d'un an à la demande de ses parents, et si elle s'est bien conduite. Il en est de même du Patronage.

En principe, il faudrait un séjour beaucoup plus prolongé pour effacer les mauvaises habitudes, et jusqu'au souvenir de la vie qu'elle a menée ; mais comme personne n'oserait affirmer que tous ces établissements prévus pour le relèvement moral, sont l'idéal, ni même qu'ils sont profitables, — je m'empresse de dire qu'il y a des exceptions, — on préfère dégager sa responsabilité et remettre l'enfant en liberté surveillée, dès qu'au moins, au point de vue maladie, elle n'est plus contagieuse.

Une bonne marraine sociale doit prévoir, dès la visite à Frèsnes, quelle sera la solution adoptée par le Tribunal. Ceci lui est facilité par le fait qu'une section de l'Œuvre est accréditée auprès des juges d'instruction pour procéder à des rapports, com-

prenant l'examen de l'enfant, l'enquête familiale, l'enquête dans les écoles, dans les places où a travaillé l'enfant, rapport qui remis au Président du Tribunal, sera lu le jour de l'audience et permettra aux juges de se prononcer en connaissance de cause.

Si l'enfant est intéressante, — et même sans cela, car la générosité, ne doit pas se limiter, — simplement si tout fait prévoir que l'enfant sera rendue à sa famille, la marraine sociale se rend à l'audience et demande que l'enfant lui soit confiée en liberté surveillée.

Elle va dès lors se trouver en face d'une tâche, ingrate et passionnante entre toutes : il s'agit en se faisant aimer, en inspirant confiance, à la fois à l'enfant et à la famille d'empêcher le retour à l'ancienne vie.

Il faut savoir aussi se montrer ferme et sévère. Les enfants sentent venir la crise ; elles préviennent, soit par lettre, soit par l'intermédiaire de la personne qui les visite plus particulièrement, qu'elles vont retomber. Il y a, ce qu'une de nos marraines appelle spirituellement, « un petit jeune homme en casquette à l'horizon. »

Il ne faut pas laisser à la jeune Psyché le temps de la réflexion. Une visite chez M. le Président du Tribunal, en audience privée, a des effets magiques.

Le couvent, la maison de convalescence, l'Office d'Hygiène sont aussi de grandes ressources. A condition que l'enfant soit de bonne volonté, tout rentre dans l'ordre pour un certain temps.

Quelles sont les qualités requises pour faire une bonne Marraine Sociale ? De l'intelligence, du cœur, de l'énergie. C'est vous dire qu'elles se recrutent parmi l'élite. Et c'est ce que nous avons voulu : un rapprochement étudié et continu entre les femmes les meilleures et les femmes les moins bien.

Réussissez-vous, nous demande-t-on ?

Je veux avant de terminer vous présenter quelques-unes de nos 123 filles.

C'est d'abord Marie-Louise X... Nature veule, molle, une loque. Femme de chambre dans un hôtel louche, elle s'est laissée entraîner par une bande. Quelqu'un lui a dit : « Tu vois cette robe, vole là », et elle l'a volée.

Le père, communiste endurci, alcoolique brutal a exigé qu'on la lui rende. L'enfant retourne dans son milieu, retombe dans sa bande et n'a rien de plus pressé que de faire dévaliser toutes les économies de sa famille.

Cette fois, le père X... qui est fort intelligent, et qui chaque fois que nous le voyons nous entretient des dernières bourdes de la politique étrangère, juge qu'après tout, le grand soir est encore loin, et que somme toute on pourrait pactiser avec notre bon vouloir.

Il nous confie sa fille les yeux fermés. Marie-Louise est menée comme petite bonne chez les Filles de la Charité. Il y a un an de cela. Elle s'est convertie, elle a été baptisée, elle a fait sa Première Communion. Elle a été opérée de l'appendicite, elle travaille courageusement, elle est sage, bien portante et heureuse, dit-elle, comme elle ne l'a jamais été.

C'est encore Jeanne V... une farouche enfant de la Plaine Saint-Denis. Nous l'avions avisée dans un coin, un jour de correction paternelle, menée là par ses tuteurs parce qu'elle était sur le point d'avoir un enfant. Nous lui avons demandé ce que nous pouvions faire pour elle, et elle nous avait répondu catégoriquement : « Me laisser la paix. »

Quelques jours après se trouvant par trop malheureuse, elle vient nous trouver au Dispensaire Social de Belleville ; elle nous dit qu'elle est à la rue et nous demande d'intervenir auprès d'un notaire de province pour obtenir un secours, une avance sur l'héritage de ses parents auquel elle ne peut toucher parce qu'elle est mineure. Le notaire refuse, comme de juste. Mais une Marraine Sociale de la même vil-

le, une petite institutrice qui vit de ce qu'elle gagne, sachant l'histoire de Jeanne se présente comme caution d'une somme de 500 francs. Soutenue, défendue, protégée, Jeanne a eu son enfant dans les meilleures conditions, et cela se passe comme cela dans la Plaine Saint-Denis, le fiancé reparaît et promet de l'épouser.

Enfin, c'est une petite épileptique, arrachée à une bande de souteneurs, admise en traitement à Sainte-Anne, complètement abandonnée, qu'une de nos Mairaines, une ouvrière de la première heure et l'une des plus dévouées, se propose d'adopter, et qui écrit le journal de ses manquements et de ses bonnes actions pour faire plaisir à sa protectrice.

Je pourrais vous parler à l'infini de nos enfants...

L'heure nous presse et je m'aperçois que je ne vous ai parlé ni du rôle des Mairaines Sociales en ce qui concerne les Patronages, ni leur rôle vis-à-vis des maisons de correction.

Ici, pour certaines raisons que vous devinez, le terrain est brûlant. Il y a assurément, tout en rendant hommage à ce qui a été fait et tenté, beaucoup à innover.

Mais, comme vous n'ignorez pas quel a toujours été le triste sort des prophètes, vous comprendrez que nous attendions, pour vous exposer notre idéal, d'en avoir assuré le fonctionnement d'une manière plus directe.

En terminant, je tiens à répondre à deux objections qui nous sont souvent faites.

« Votre travail, nous dit-on, est sans intérêt ; mieux vaut s'occuper de ceux qui le méritent ; de plus il est inutile. »

Nous n'en parlerons pas pour nous-mêmes.

Une grande Sainte a écrit dans l'Histoire d'une Ame : « Moi, si je n'avais pas pu entrer au Carmel, j'aurais été vivre dans un refuge de filles perdues. J'aurais fait semblant d'être comme elles, mais je

leur aurais parlé avec tant de tendresse de Notre-Seigneur, que je les aurais ramenées toutes. »

~~en prison.~~ »

Elle avait compris la parole du prophète Isaïe :
« Détache les chaînes de l'impiété et ne méprise pas *sa propre*
chaîne. »

Avant de nous séparer, prenons la résolution de suivre sainte Thérèse de l'Enfant Jésus. Ne craignons plus d'illustrer les grandes leçons de l'Ecriture et, par des procédés d'humanité et de bonté, travaillons pour le jour de la résurrection, à ouvrir la voie aux grandes repenties.

